

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

Le huit juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 31 mai 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI), Monsieur Alain REBOUX, Monsieur Joël CLERMONT

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI), FRAISE Dominique (CCVAI)

POUVOIRS :

BRAY Christian (CCVAI) représenté par MIGNERY Dominique (CCVAI) - DAVAL Marius (CCVAI) représenté par GOFFOZ Alain (CCVAI) - PERROTON Sébastien (CCVAI) représenté par SAPEY Emmanuel (CCVAI) - RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Préfecture

Date de reception de l'AR: 24/10/2023

042-244200614-DE2023_0806_27B-DE

Vu le code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-17

Vu les statuts de la CCVAI

Vu la délibération fixant les tarifs de l'EMD 2022-2023

Le Président propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'offre de cours pour l'année 2023-2024

Les tarifs proposés au vote pour l'année scolaire 2023-2024 sont donc les suivants :

Cours de danse

- pour enfants (1h/semaine) : Habitants CCVAI 129 € / hors CCVAI : 138 €
- pour adultes et ados (1h30/semaine) : Habitants CCVAI 186 € / hors CCVAI : 204 €

Cours de musique :

- éveil musical (30min/semaine) : Habitants CCVAI 111 € / hors CCVAI : 126 €
- chorale adultes (1h30/semaine) : Habitants CCVAI 138 € / hors CCVAI : 159 €

Formation musicale et instrument (30 minutes/semaine)

- Habitants CCVAI : 459€ pour 1 instrument + 306 € pour la pratique d'un 2^{ème} instrument
- Hors CCVAI : 537€ pour 1 instrument + 378 € pour la pratique d'un 2^{ème} instrument

Suite à cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : APPROUVE les tarifs 2023/2024

Article 2 : DIT que ces tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2023

Article 3 : AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cet effet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 08/06/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 24/10/23
et de la publication le : 24/10/23
Le Président,*

Préfecture
Date de réception de l'AR: 24/10/2023
042-244200614-DE2023_0806_27B-DE